

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° d'ordre : DEL 42-12-2024

Objet de la délibération :

**Autorisation au Maire d'engager,
liquider et mandater les dépenses
d'investissements pour 2025**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Date de la convocation :
09/12/2024

Date de publication en ligne :
20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Christiane CHILLAN, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Sindy ABGUILLERM qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Jean Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Francine BERTRAND

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission finances et des ressources humaines du 19/11/2024,
Vu l'exposé de Mme Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

ACCORDE son autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Montant voté 2024	Autorisation 25% 2025	Nature des dépenses
20	15 000,00€	3 750,00€	Frais d'études et licences
21	717 385,00€	179 346,25€	Acquisitions diverses d'investissement, travaux bâtiment ou voiries
23	1 866 098,35€	466 524,57€	Travaux en cours pour marchés en cours

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.